Parks Canada Parcs Canada

Parcs Canada
Plan d'évaluation pluriannuel 2015-2016 à 2019-2020

Version finale
Bureau de la vérification interne et de l'évaluation de Parcs Canada

Recommandé aux fins d'approbation par le Comité d'évaluation de Parcs Canada le 18 mars 2015
Date d'approbation par le DGA le 20 avril 2015

Canada

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de l'Agence Parcs Canada,
N° de catalogue : Papier : R61-21/4F ; PDF : R61-21/4F-PDF

ISSN : 1925-9298

TABLE DES MATIÈRES

CONFIRMATION DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL ..... **II**

RÉSUMÉ ..... **III**

INTRODUCTION **1**

AGENCE PARCS CANADA **1**

FONCTION D'ÉVALUATION **1**

Politiques et normes professionnelles applicables 1
Mandat et services offerts 1
Suivi des réponses de la direction 1
Gouvernance 2
Structure organisationnelle et ressources 2

MÉTHODOLOGIE DE PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION ET POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION **3**

PROJETS PRÉVUS POUR LES PROCHAINS CINQ ANS **6**

PROJETS POUR 2015-2016 ..... **8**

Annexe A. Calendrier d'approbation **10**
Annexe B. Statut des programmes de subventions et contributions en cours **13**
Annexe C. Dimensions et échelles des priorités établies **14**
Annexe D. Profil de risque d'entreprise pour 2015-2016 ..... **16**
Annexe E. Évaluations antérieures de l'univers d'évaluation (Avril 2009 à Mars 2015) **17**
Annexe F. Engagements liés à l'évaluation du CGRR de l'Agence – 2015-2016 ..... **19**

CONFIRMATION DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL

J'approuve le plan d'évaluation de l'Agence Parcs Canada pour les exercices financiers de 2015-2016 à 2019-2020 que je présente au Secrétariat du Conseil du Trésor, conformément à la *Politique sur l'évaluation*.

Conformément à l'article 6.1.8 de la politique, je confirme que les exigences de couverture de l'évaluation suivantes sont respectées et reflétées dans le présent plan d'évaluation ministériel quinquennal :

- ✓ toutes les dépenses de programmes directes permanentes sont évaluées aux cinq ans;
- ✓ tous les programmes de subventions et de contributions en cours sont évalués aux cinq ans, conformément à l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- ✓ l'aspect administratif des principales dépenses législatives est évalué aux cinq ans;
- ✓ les programmes qui prennent fin automatiquement après une période déterminée, à la demande du secrétaire du Conseil du Trésor, après consultation auprès de l'administrateur général touché;
- ✓ des évaluations spécifiques, à la demande du secrétaire du Conseil du Trésor, après consultation auprès de l'administrateur général touché.

Conformément à l'article 6.1.7, je confirme que ce plan d'évaluation ministériel quinquennal :

- ✓ cadre avec la Structure de gestion, des ressources et des résultats de l'Agence et l'appuie;
- ✓ satisfait aux exigences du Système de gestion des dépenses, y compris des examens stratégiques.

Je veillerai à ce que le présent plan soit mis à jour annuellement, et je fournirai au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada des renseignements sur sa mise en œuvre, au besoin.

[ORIGINAL SIGNÉ PAR]_____ 20 avril, 2015___
Alan Latourelle Date
Directeur général de l'Agence
Agence Parcs Canada

RÉSUMÉ

Le Plan d'évaluation pluriannuel 2015-2016 de Parcs Canada décrit le mandat, la structure organisationnelle et les ressources d'évaluation de l'Agence, les facteurs pris en considération dans l'élaboration du plan et les détails des projets d'évaluation pour l'exercice 2015-2016, de même que les ressources qui y sont affectées.

Le Bureau de la vérification interne et de l'évaluation (BVIE) se conforme aux politiques, aux directives et aux normes du gouvernement en matière d'évaluation. La fonction d'évaluation compte un dirigeant principal de l'évaluation (DPE) ainsi que cinq évaluateurs.

L'univers d'évaluation (c.-à-d. l'ensemble de tous les programmes évaluables) est composé de 20 entités composées principalement de sous-programmes ou de combinaisons de sous-programmes fondés sur l'architecture d'alignement des programmes (AAP) de l'Agence. Les entités évaluables sont décrites et classées en fonction de huit critères dont l'importance relative, les problèmes connus ayant un impact sur la performance, la complexité du programme et la portée de l'entité. Conformément à la politique, chaque entité doit être évaluée aux cinq ans; les cotes de priorité d'évaluation servent à planifier les évaluations ainsi qu'à en déterminer la portée et l'étendue.

En 2014-2015, l'univers a été restructuré conformément à la nouvelle AAP de l'Agence. Dans le cadre du présent cycle de planification, les critères prioritaires ont été ajustés selon les consultations avec les cadres supérieurs et un exercice interne d'évaluation des priorités. En 2015-2016, la fonction complétera cinq évaluations débutées au cours de l'exercice 2014-2015, offrira un soutien continu pour une évaluation interministérielle et entreprendra cinq nouvelles évaluations.

INTRODUCTION

Le Plan d'évaluation 2015-2016 de Parcs Canada, conforme à la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor (CT), décrit le mandat, la structure organisationnelle et les ressources nécessaires à l'évaluation à Parcs Canada, les stratégies et processus utilisés pour son élaboration, un échéancier des projets pour la période de cinq ans ayant débuté en avril 2015 et se terminant en mars 2020, ainsi que les détails des projets d'évaluation pour l'exercice 2015-2016, de même que les ressources qui y sont affectées.

AGENCE PARCS CANADA

Parcs Canada a été établi en tant que société d'État distincte en 1998. Le mandat de l'Agence est le suivant :

> « Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser, chez le public, la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. »

C'est le ministre de l'Environnement qui est responsable de l'Agence Parcs Canada. Le directeur général de l'Agence (DGA) relève directement du ministre.

FONCTION D'ÉVALUATION

Politiques et normes professionnelles applicables

La fonction d'évaluation de Parcs Canada respecte la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor ainsi que les directives, normes et lignes directrices du gouvernement du Canada qui y sont associées. La dernière mise à jour de la charte de la fonction d'évaluation a eu lieu en 2013-2014.

Mandat et services offerts

Le mandat de la fonction est de :
Contribuer à l'exécution du mandat de Parcs Canada en fournissant au directeur général de l'Agence des renseignements avérés, crédibles, neutres et en temps utile sur la pertinence, les résultats et la valeur des politiques et des programmes, sur les autres façons d'obtenir les résultats attendus et sur les améliorations à la conception des programmes.

Les services d'évaluation comprennent :

- des plans d'évaluation élaborés avant une évaluation pour décrire brièvement une entité, sa logique (ses ressources, ses résultats et sa portée) et pour identifier les questions, les méthodes et les coûts d'évaluation;
- des évaluations de programmes, de politiques et de fonctions (c.-à-d. portant sur les questions essentielles que sont la pertinence et le rendement);
- des projets de consultation ainsi que des conseils, au besoin, sur les mesures, les objectifs et les systèmes d'information relatifs au rendement.

Suivi des réponses de la direction

Le cycle d'évaluation comprend un suivi systématique des réponses de la direction, à un intervalle de six mois, après l'approbation finale des rapports par le DGA. Les réponses sont présentées à la réunion

suivante du Comité d'évaluation. Les processus se poursuivent pendant cinq ans ou jusqu'à ce que toutes les mesures prévues aient été réalisées.

Gouvernance

Le Comité d'évaluation est devenu le Comité exécutif de gestion de l'Agence, lequel est présidé par le DGA. Le cadre de référence du Comité a été mis à jour en 2013-2014.

Le Comité d'évaluation est chargé d'examiner les questions suivantes et de fournir des conseils et des recommandations au DGA sur :

- La fonction d'évaluation et les produits, notamment la Charte d'évaluation de l'Agence, le plan d'évaluation quinquennal continu, la pertinence et la neutralité des ressources affectées à la fonction d'évaluation, le rendement de la fonction et les principaux éléments du cycle de vie d'un produit d'évaluation (cadre de référence, documents d'orientation et rapports d'évaluation, réponses de la direction et plans d'action), y compris le suivi visant à assurer que des plans d'action sont mis en œuvre.
- Cadre de gestion du rendement — la pertinence des ressources allouées à la mesure du rendement pour appuyer les activités d'évaluation et les recommandations au DGA concernant les changements ou les améliorations à apporter au cadre et le niveau adéquat de ressources à consacrer à ces activités.

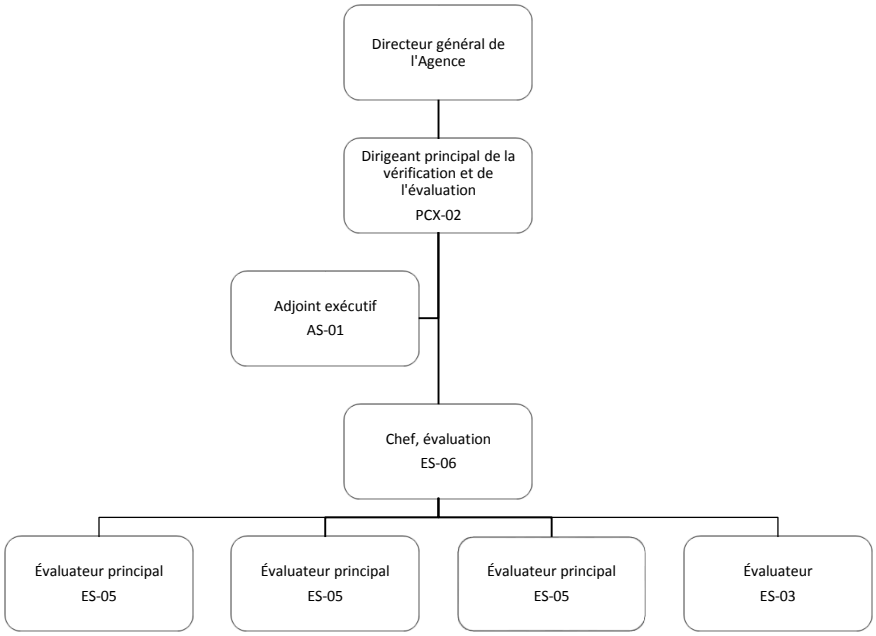

Structure organisationnelle et ressources

Le tableau organisationnel de la fonction est présenté ci-contre. À l'heure actuelle, la fonction comprend cinq postes d'évaluateur prévus au budget. Cela représente une augmentation d'un ETP (ES-05) de plus de prévu au budget qu'en 2014-2015, ce qui est attribuable à l'augmentation du financement de l'Agence pour l'infrastructure annoncée par le Premier ministre en novembre 2014.

L'effectif complet pour 2015-2016 est estimé à 4,75 ETP en raison de l'absence d'un membre du personnel pour suivre de la formation linguistique. Des affectations temporaires seront assignées pour combler les absences à court terme au sein de l'équipe.

À l'Agence, le budget consacré à l'évaluation comprend :

- une partie des coûts salariaux et des coûts de fonctionnement et d'entretien (F et E) du bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation (généralement de l'ordre de 34 000 $ par année);

- les coûts de la fonction d'évaluation (c.-à-d. le salaire et les dépenses liés aux cinq postes d'évaluateur).

Le budget disponible pour la fonction d'évaluation ainsi que les dépenses réelles pour l'exercice 2014-2015 et les dépenses prévues pour l'exercice 2015-2016 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : dépenses réelles et prévues, 2015-2016

	Budget disponible	Dépenses		Dépenses prévues (% du budget disponible)
		2014-2015	2015-2016	
		Réelles	Prévues	
Salaires	498 451	234 338	477 541	95,8 %
Coûts de projets	226 302	32 002	132 000	99,4 %
Coûts de F et E non liés aux projets		20 494	92 880	
	724 753	286 834	702 421	96,9 %

MÉTHODOLOGIE DE PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION ET POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Conformément à la politique du Conseil du Trésor sur l'évaluation, l'Agence se doit d'évaluer la totalité de ses dépenses de programmes directes sur une période de cinq ans, en commençant par le cycle s'étendant d'avril 2013 à mars 2018.

Les entités à évaluer peuvent consister :

- D'un seul sous-programme ou d'un ensemble de sous-programmes définis dans l'architecture d'alignement des programmes (AAP);
- D'une activité horizontale commune à plusieurs sous-programmes (p. ex, la composante de sécurité des visiteurs commune à plusieurs sous-programmes d'expérience du visiteur) ou une fonction horizontale (p. ex., l'engagement autochtone, la consultation et la négociation à travers tous les sous-programmes);
- D'une exigence du CT comme condition de financement (p. ex., un programme d'application de la loi ou un programme conjoint avec la route transcanadienne).
- D'un programme de S et C pour lequel des évaluations sont requises en vertu de l'AAP pour un cycle de cinq ans[1];
- D'un programme pangouvernemental pour appuyer le renouvellement de financement à fins particulières (p. ex., espèces en péril).

[1] Il s'agit du Programme d'application de la loi et des programmes de subventions et de contributions de l'Agence.

Pour aider à la planification des évaluations, les entités sont décrites, documentées et priorisées de façon à déterminer l'étendue et la séquence de l'évaluation des projets sur une durée de cinq ans. Le niveau de priorité des évaluations est basé sur le classement de l'entité selon huit dimensions tirées du Guide pour l'élaboration d'un plan ministériel d'évaluation axé sur le risque du SCT.[2] Voir les annexes C, D, E, et F pour plus de détails sur le niveau de priorité et les autres considérations en matière de planification.

À la suite de discussions avec la gestion des équipes entre décembre 2014 et janvier 2015, 20 entités ont été identifiées pour l'évaluation afin de guider la planification pour les cinq prochaines années (voir le tableau ci-dessous). La plupart de ces entités sont soit des sous-programmes faisant partie de l'AAP ou des combinaisons de sous-programmes.

La structure des entités à évaluer ainsi que la programmation des évaluations ont connu d'importants changements depuis le plan d'évaluation 2014-2015. Les changements comprennent l'ajout des affaires autochtones en tant qu'entité, le fractionnement du programme de l'expérience du visiteur en plusieurs sous-programmes et la consolidation de deux ou plusieurs évaluations prévues pour les plus petits groupes de lieux patrimoniaux (c'est-à-dire, parcs urbains nationaux, aires marines nationales de conservation, canaux historiques) en évaluations plus complètes basées sur les systèmes.

[2] La description des dimensions de l'évaluation des priorités a été modifiée pour 2015-2016. En février 2015, la fonction d'évaluation a effectué une évaluation interne visant à mettre à jour le classement de chaque entité.

Table 2 : Entités pour évaluation à Parcs Canada

Type d'entité	nº	Sous-programme ou processus	AP nº	Sous-programme nº	Classement de priorité nº	Dépenses prévues 2015-16 à 2017-18		
						Moyenne annuelle (M$)	% moyen des DPM	
Programmes nationaux basés sur les systèmes	1	Établissement PN	1	1.1.1	M	11,6	1 %	31 %
	2	Conservation PN	3	1.2.1	H	86,2	8 %	
	3	Expérience du visiteur PN	4	1.4.1	H	219,5	21 %	
	4	Désignation LHN	1	1.1.3	L	2,7	0 %	17 %
	5	Conservation LHN	2	1.2.4	H	92,1	9 %	
	6	Expérience du visiteur LHN	4	1.4.4	M	80,1	8 %	
	7	Établissement AMNC	1	1.1.2	M	1,5	0 %	1 %
		Conservation AMNC	2	1.2.3	M	1,5	0 %	
		Expérience du visiteur AMNC	4	1.4.3	M	2,3	0 %	
	8	Conservation PUN	2	1.2.2	M	5,1	0 %	2 %
		Expérience du visiteur PUN	4	1.4.2	M	13,1	1 %	
	9	Expérience du visiteur canaux historiques	4	1.4.5	H	115,6	11 %	21 %
		Gestion canaux historiques	5	1.5.3	H	104,4	10 %	
	10	Désignation autres lieux historiques	1	1.1.4	L	5,5	1 %	1 %
		Conservation autres lieux historiques	2	1.2.5	L	5,9	1 %	
Horizontales	11	Promotion des lieux patrimoniaux	3	1.3.1	H	27,2	3 %	3 %
	12	Partenariat et participation	3	1.3.2	M	10,7	1 %	1 %
	13	Application de la loi	2	NA	M	8,5	1 %	1 %
	14	Affaires autochtones	NA	NA	L			
	15	Sécurité des visiteurs et prévention	4	NA	M			
Infrastructure	16	Gestion des lotissements urbains	5	1.5.1	M	12,4	1 %	1 %
	17	Gestion des autoroutes	5	1.5.2	H	232,7	22 %	22 %
	18	Élargissement de la route transcanadienne	5	1.5.2	--	--	--	--
Programmes de subventions et contributions	19	Programme de contribution de catégorie générale (incluant les subventions diverses)	S.O.	S.O.	L	3,8	S.O.	S.O.
	20	Programme de partage des frais des LHN	2	1.2.5	L	1,2	S.O.	S.O.

Note 1 : Les sept sous-programmes en jaune représentent environ 83 % des dépenses moyennes annuelles. Un seul est déjà compris dans le cycle quinquennal de 2013 à 2018, c'est-à-dire, la conservation des parcs nationaux.

Note 2 : Les évaluations horizontales des programmes pangouvernementaux visant à appuyer le renouvellement du financement à des fins spéciales comme les espèces en péril, les sites contaminés et le programme sur l'air pur ne sont pas inclus dans ce tableau. Ces derniers sont gérés par d'autres ministères ou agences du gouvernement fédéral.

PROJETS PRÉVUS POUR LES PROCHAINS CINQ ANS

Le tableau suivant montre les évaluations qui ont eu lieu au courant des deux dernières années et le calendrier d'évaluations proposé pour les cinq prochaines années, suivis par la programmation ainsi que les exigences en matière de ressources pour l'exercice financier 2015-2016.

Programmation d'évaluation sur cinq ans

		PÉRIODE DE PLAN D'ÉVALUATION 2015-2016 à 2019-2020						
		1er cycle du CT					2e cycle du CT	
nº	Sous-programme ou processus	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
1	Établissement PN	TERMINÉ					Évaluation	
2	Conservation PN	TERMINÉ					Évaluation	
3	Expérience du visiteur PN				Évaluation			
4	Désignation LHN		En cours				Évaluation	
5	Conservation LHN			Évaluation				Évaluation
6	Expérience du visiteur LHN			Évaluation				
7	Établissement AMNC Conservation AMNC Expérience du visiteur AMNC					Évaluation		
8	Conservation PUN Expérience du visiteur PUN					Évaluation		
9	Expérience du visiteur canaux historiques Gestion canaux historiques				Évaluation			
10	Désignation autres lieux historiques Conservation autres lieux historiques		En cours				Évaluation	
11	Promotion des lieux patrimoniaux			Évaluation				Évaluation
12	Partenariat et participation					Évaluation		
13	Application de la loi		En cours					Évaluation
14	Affaires autochtones			Évaluation				
15	Sécurité des visiteurs et prévention				Évaluation			
16	Gestion des lotissements urbains		En cours					Évaluation
17	Gestion des autoroutes				Évaluation			
18	Élargissement de la route transcanadienne		En cours					
19	Programme de contribution de catégorie générale (incluant les subventions diverses)			Évaluation				
20	Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux				Évaluation			

PROJETS POUR 2015-2016

Les échéanciers et les coûts des projets sont énoncés ci-dessous. Les estimés en matière de ressources sont pour 2015-2016 seulement.

Sujet	Exigence pour évaluation	Dates prévues ou réelles					Ressources requises	
		Dans le plan précédent	Date de début	Fin des travaux sur le terrain	Achèvement du rapport	Date d'approbation	Heures approx.	F et E (000)
Reportés de 2014-2015								
Conservation et désignation d'autres lieux patrimoniaux	Politique sur l'évaluation - DPD	O	Juin 2013	Novembre 2014	Janvier 2015	Avril 2015	50	5
Désignation de lieux historiques nationaux	Politique sur l'évaluation - DPD	O	July 2013	Janvier 2014	Janvier 2015	Avril 2015	50	5
Élargissement de la route transcanadienne dans le parc national de Banff	Présentation au CT	O	Septembre 2014	Octobre 2014	Novembre 2015	Avril 2015	10	5
Application de la loi	Présentation au CT	O	Septembre 2014	Mai 2015	Juin 2015	Septembre 2015	750	20
Gestion des lotissements urbains	Politique sur l'évaluation - DPD	O	Novembre 2014	Mai 2015	Juin 2015	Septembre 2015	750	10
Nouveaux en 2015-2016								
Affaires autochtones	Priorité de l'Agence pour l'EF 2015-2016	N	Avril 2015	Septembre 2015	Décembre 2015	Mars 2016	1 500	20
Programme de contribution de classe générale	AAP – S et C	N	Avril 2015	Août 2015	Octobre 2015	Décembre 2015	150	25
Conservation des lieux historiques nationaux	Politique sur l'évaluation - DPD	O	Septembre 2015	Janvier 2016	Mars 2016	Juin 2016	750	15
Expérience du visiteur - lieux historiques nationaux	Politique sur l'évaluation - DPD	N	Septembre 2015	Janvier 2016	Mars 2016	Juin 2016	750	15
Promotion des lieux historiques	Politique sur l'évaluation - DPD	O	Septembre 2015	Janvier 2016	Mars 2016	Juin 2016	750	15
Contributions aux évaluations interministérielles pour 2015-2016								
Adaptabilité aux changements climatiques (programme sur l'air pur)	EC mène une évaluation qui comprend le financement de neuf ministères pour l'adaptation aux changements climatiques. Parcs Canada a un petit rôle à jouer dans l'évaluation.	O	Juin 2014	Mars 2015	À déterminer	À déterminer	20	0

Sujet	Exigence pour évaluation	Dates prévues ou réelles					Ressources requises	
		Dans le plan précédent	Date de début	Fin des travaux sur le terrain	Achèvement du rapport	Date d'approbation	Heures approx.	F et E (000)
						Total	5530	135

Annexe A. Calendrier d'approbation

Titre proposé	Lien à l'AAP	Couverture requise	Dernière évaluation approuvée	Date prévue du début de l'évaluation	Date prévue de l'approbation de l'évaluation	Valeur estimée de S et C[3] (M$)	Valeur totale estimée[4] (S et C inclus) (M$)
EF 2015-2016							
Désignation de lieu historique national	P1	DPD		Juillet 2013	Avril 2015	--	2,7 M$
Désignation et conservation d'autres lieux patrimoniaux	P1, P2	DPD		Juin 2013	Avril 2015	6,3 M$[5]	11,4 M$[6]
Élargissement de la route transcanadienne dans le parc national de Banff	P5	Subvention du CT		Septembre 2014	Avril 2015	--	0 M$[7]
Application de la loi	P2	Subvention du CT		Octobre 2014	Septembre 2015	--	8,5 M$[8]
Gestion des lotissements urbains	P5	DPD		Novembre 2014	Septembre 2015	--	12,4 M$
Programme de contribution de classe générale (PCCG)	S.O.	S et C	Janvier 2011	Avril 2015	Décembre 2015	3,8 M$	--[9]
EF 2016-2017							

3 La valeur estimative des S et C provient des estimations générales de 2014-2015.

4 Comme au tableau 2, les DPD totales présentées sont une moyenne sur trois ans des dépenses prévues annuelles (2015-16 à 2017-18) qui proviennent du RPP de Parcs Canada pour 2015-16.

5 Certains éléments liés aux S et C sont la subvention pour le Jardin international de la paix et le financement visant à appuyer la campagne de financement du Sentier transcanadien. Ces derniers n'étaient pas compris dans le cadre de l'évaluation actuelle, mais seront évalués dans le cadre du programme de contribution de classe générale. Le programme de partage des coûts pour les lieux historiques nationaux contribue aussi au sous-programme et sera assujetti à une évaluation indépendante.

6 Le total exclut la valeur estimée de S et C connexes (ces derniers seront évalués dans le cadre du programme de contribution de classe générale).

7 Puisque ce projet est terminé, aucun coût n'y a été lié.

8 Le programme d'application de la loi n'est pas inclus dans le RPP de 2015-16; les DPD estimatives sont basées sur les dépenses historiques moyennes dans le système financier de Parcs Canada.

9 L'autorité de financement qui contribue à plusieurs programmes et sous-programmes de l'Agence; il n'y a aucun coût « de programme » direct associé pour le PCCG.

Titre proposé	Lien à l'AAP	Couverture requise	Dernière évaluation approuvée	Date prévue du début de l'évaluation	Date prévue de l'approbation de l'évaluation	Valeur estimée de S et C[3] (M$)	Valeur totale estimée[4] (S et C inclus) (M$)
Gestion des affaires autochtones	P3	Basée sur le risque		Avril 2015	Septembre 2016	--[10]	À.D.
Programme de partage des coûts des lieux historiques nationaux	P2	S et C	Décembre 2012	Avril 2016	Décembre 2016	1,2 M$	--[11]
Conservation des lieux historiques nationaux	P2	DPD		Septembre 2015	Mars 2017	--	92,1 M$
Expérience du visiteur dans les lieux historiques nationaux	P4	DPD	Janvier 2012[12]	Septembre 2015	Mars 2017	--	80,1 M$
Promotion des lieux historiques	P3	DPD		Septembre 2015	Mars 2017	--	27,2 M$
Sécurité et prévention pour les visiteurs	P4	DPD		Avril 2016	Mars 2017	--	
Gestion des autoroutes	P5	DPD	Janvier 2011	Avril 2016	Mars 2017	--	232,7 M$
EF 2017-2018							
Gestion et expérience du visiteur des canaux historiques	P4, P5	DPD	Mars 2012[13]	Avril 2016	Septembre 2017	--	220 M$
Expérience du visiteur - parcs nationaux	P4	DPD	Janvier 2012[14]	Septembre 2016	Mars 2018	--	219,5 M$
Conservation et expérience du visiteur des parcs nationaux urbains	P2, P4	DPD		Avril 2017	Mars 2018	--	18,2 M$

10 Parcs Canada participe aux initiatives de partenariats stratégiques pour le développement économique autochtone, une subvention et contribution horizontale dirigée et évaluée par AADNC. Les dépenses totales en matière de contributions pour tous les partenaires fédéraux pour 2014-2015 s'élèvent à 14 450 000 $. Le montant exact des dépenses liées à Parcs Canada n'est pas connu.

11 Le programme de partage des coûts des LHN est lié aux autres sous-programmes de conservation des lieux historiques, mais sera évalué de façon indépendante.

12 L'évaluation des services offerts aux visiteurs de Parcs Canada a été approuvée en mars 2012 et elle a compris des éléments liés à l'évaluation planifiée.

13 Les évaluations précédentes étaient limitées à la gestion des canaux historiques (PA5); elles excluaient les activités et les attentes liées à l'expérience du visiteur (PA2).

14 L'évaluation des services offerts aux visiteurs de Parcs Canada a été approuvée en mars 2012 et elle a compris des éléments liés à l'évaluation planifiée.

Titre proposé	Lien à l'AAP	Couverture requise	Dernière évaluation approuvée	Date prévue du début de l'évaluation	Date prévue de l'approbation de l'évaluation	Valeur estimée de S et C[3] (M$)	Valeur totale estimée[4] (S et C inclus) (M$)
Partenariats et participation	P3	DPD		Avril 2017	Mars 2018	--	10,7 M$
EF 2018-2019							
Établissement, conservation et expérience du visiteur - AMNC	P1, P2, P4	DPD	Janvier 2012[15]	Avril 2017	Septembre 2018	--	5,3 M$
Établissement de parc national	P1	DPD	Mars 2014	Avril 2018	Septembre 2018	--	11,6 M$
Désignations de LHN	P1	DPD	Avril 2015	Septembre 2018	Mars 2019	--	2,7 M$
Désignation et conservation d'autres lieux historiques	P1, P2	DPD	Avril 2015	Septembre 2018	Mars 2019	6,3	11,4 M$
Gestion des lotissements urbains	P5	DPD	Septembre 2015	Septembre 2018	Mars 2019	--	12,4 M$
EF 2019-2020[16]							
Conservation des PN	P2	DPD	Mai 2014	Septembre 2018	Septembre 2019	--	86,2 M$
Application de la loi	P2	Subvention du CT	Septembre 2015	Avril 2019	Septembre 2019	--	8,5 M$
Gestion des lotissements urbains	P5	DPD	Septembre 2015	Avril 2019	Septembre 2019	--	12,4 M$

15 L'évaluation des services offerts aux visiteurs de Parcs Canada a été approuvée en mars 2012 et elle a compris des éléments liés à l'évaluation planifiée.

16 L'évaluation de la conservation des PN doit commencer en septembre 2019 et ne se terminera pas avant septembre 2020.

Annexe B. Statut des programmes de subventions et contributions en cours

Titre du programme de S et C en cours	Type d'instrument	Valeur estimative 2014-2015 ($)	Date d'approbation de la dernière évaluation	Date d'approbation de la prochaine évaluation	Commentaires
Programme de contribution de classe générale (PCCG)	Contribution	3 788 275	Janvier 2011	Décembre 2015	L'étendue du PCCG est vaste; il contribue à plusieurs des programmes et des sous-programmes de l'Agence.
Subvention pour le Jardin international de la paix	Subvention	22 700			Correspond à un autre sous-programme de désignation des lieux historiques. Précédemment évalué en tant qu'annexe à l'évaluation du PCCG; la même approche sera adoptée pour décembre 2015.
Financement visant à appuyer la campagne de financement du Sentier transcanadien	Subvention?	6 250 000	--		Correspond à un autre sous-programme de conservation des lieux historiques. Aucune évaluation précédente; sera évalué en tant qu'annexe à l'évaluation du GCCP (décembre 2015).
Programme de partage de coûts pour les lieux historiques nationaux	Contribution	1 233 000	Décembre 2012	Mars 2017	Correspond à un autre sous-programme de conservation des lieux historiques.
Initiatives de partenariats pour le développement économique autochtone	Contribution	S.O.	Septembre 2014 (par AADNC)	À.D.	Correspond à un sous-programme de partenariats et participation (affaires autochtones). Parcs Canada est un des quinze signataires fédéraux qui participent aux Initiatives de partenariats stratégiques pour le développement économique autochtone, dont AADNC est le partenaire principal. Les dépenses totales en matière de contributions pour tous les partenaires fédéraux pour 2014-2015 se sont élevées à 14 450 000 $.

Annexe C. Dimensions et échelles des priorités établies

Dimension	Pointage		
	4	**2**	**0**
Matérialité	**> 10 % (plus de 95 M$)**	**5 % à 10% (approx. 51 M$ à 94 M$)**	**<5 % (moins de 50 M$)**
Engagements du CT	**Requis dans les prochains 12 à 18 mois**	**Requis, mais pas dans les prochains 18 mois**	**Aucun requis**
	Les engagements du CT comprennent mais ne se limitent pas nécessairement aux exigences de la politique d'évaluation du Conseil du Trésor (toutes les DPD du cycle de cinq ans), aux engagements à faire évaluer les soumissions du CT et aux exigences de l'AAP pour les programmes de S et C.		
Liens au profil de risque d'entreprise	**Liens aux risques d'entreprise généralement hauts**	**Liens aux risques d'entreprise généralement plus bas**	**Aucun lien aux risques d'entreprise**
	Les activités liées aux risques d'entreprise clés pour 2015-2016 (p. ex., la position compétitive, les pressions de développement externe, les désastres naturels et la condition des biens) sont évalués à quatre. Les activités liées aux autres risques d'entreprise sont évaluées au niveau deux et les activités qui ne sont pas clairement liées aux risques d'entreprise sont évaluées à zéro.		
Problèmes connus	**Les gestionnaires ou les résultats des évaluations précédentes ont indiqué que des défis importants avaient un impact sur la performance des programmes.**	**Les gestionnaires ou les résultats des évaluations précédentes ont indiqué que certains défis avaient un impact sur la performance.**	**Les gestionnaires ou les résultats des évaluations précédentes ont indiqué que peu de défis avaient un impact sur la performance.**
	Les cotes sont basées sur des discussions avec des gestionnaires de programme au sein de l'Agence, des rapports sur la performance des programmes et les résultats des vérifications et des évaluations précédentes. Les défis ayant un impact sur la performance de programme peuvent être identifiés dans plusieurs secteurs incluant, mais ne se limitant pas à l'intégralité du cadre de performance des sous-programmes – soit la clarté des objectifs du programme et la preuve des systèmes et des activités en place pour surveiller et rapporter contre les risques qui y sont liés, la gouvernance des programmes, la condition des biens, la gestion de l'information et tous les échecs rapportés sur la performance des programmes. Les nouveaux programmes ou les programmes qui ont récemment subi une importante restructuration et dont la performance n'a pas encore été évaluée sont considérés comme des programmes à risque élevé et ont donc des cotes de risque plus élevées.		
Étendue de la portée des programmes	**Portée directe prévue considérable, nationale et/ou internationale**	**Portée directe prévue modérée et/ou régionale**	**Portée directe prévue limitée et/ou locale**
	L'étendue de la portée du programme se rapporte à la portée directe prévue, soit le nombre de personnes ou de groupes (communautés, intervenants, ONG, autochtones, etc.) ciblés ou sur lesquels les activités du sous-programme ont un impact direct. La plupart des programmes ont un bénéficiaire ultime, par exemple les Canadiens en tant que tels, qui ne font **pas** partie de la portée du programme ou du sous-programme. Lorsque l'étendue souhaitée d'un programme consiste d'organismes ou de provinces (p. ex., PN ou AMNC), nous comptabilisons la portée par les groupes ciblés et non par la grosseur des constituants que représentent ces groupes. Les sous-programmes comme la promotion des lieux historiques et l'expérience du visiteur ont une vaste portée puisqu'ils sont conçus de façon à atteindre des millions de Canadiens et de visiteurs internationaux. Les autres sous-programmes des lieux historiques ont une portée plus limitée parce qu'ils ciblent un nombre de partenaires ou de parties intéressées plus limité.		
Complexité des programmes	**Complexité élevée**	**Complexité modérée**	**Basse complexité**
	Le niveau de complexité d'un programme est évalué selon des facteurs tels que le nombre de partenaires pour la prestation, le contexte légal et le degré de contrôle direct sur les résultats. Des exemples de programmes à complexité élevée sont les sous-programmes d'établissement des PN et des AMNC, qui nécessitent plusieurs consultations et négociations pendant plusieurs années avec des douzaines de différents intervenants qui diffèrent au niveau de leurs capacités et de leurs intérêts et qui ont la capacité de bloquer des processus d'établissement particuliers. En contraste, le sous-programme de désignations des LHN est considéré de basse complexité en raison de son cadre légal clair et de l'administration de son processus relativement bien défini, établi depuis longtemps.		
Santé, sécurité et environnement	**Degré élevé de conséquences associées à l'échec des programmes.**	**Degré modéré de conséquences associées à l'échec des programmes.**	**Degré bas de conséquences associées à l'échec des programmes.**
	Plusieurs des activités de l'Agence nécessitent des considérations en matière de santé, sécurité et environnement au cœur de leur prestation. Les considérations en matière de santé et sécurité comprennent les visiteurs (p. ex., les conflits entre les humains et la nature, l'eau potable, la recherche et le sauvetage) et les employés de Parcs Canada (p. ex., l'application de la loi), mais peuvent aussi s'étendre aux groupes ou aux individus directement ou indirectement affectés par les décisions des gestionnaires (p. ex., la condition des autoroutes et la sécurité sur les ponts et autour des barrages). L'impact environnemental des décisions prises par les gestionnaires peuvent avoir des conséquences importantes sur les éléments tels que les espèces menacées et les sites contaminés. Notre échelle n'évalue pas la nature ou la qualité des mesures de gestion pour atténuer les enjeux en matière de santé, de sécurité et d'environnement dans le cadre de la prestation de programme, mais bien le niveau d'inhérence de ces considérations sur la prestation des sous-programmes.		

Sensibilité politique et publique	**Élevée**	**Modérée**	**Basse**
	L'échelle de cette dimension tient compte de l'importance de l'attention publique ou politique récente et de l'importance probable de la sensibilité associée à un échec possible du programme. Les activités qui ont reçu une attention publique ou politique récente ont une cote plus élevée (p. ex., les changements aux services offerts pour les visiteurs), de même que les activités qui seraient d'un grand intérêt potentiel si elles survenaient (p. ex., la défaillance d'un barrage ou d'un système d'eau potable ayant pour résultat un grand nombre de blessures ou de morts). Nous anticipons aussi un intérêt politique en ce qui a trait aux sous-programmes liés à des investissements importants en matière d'infrastructures; on donne donc à ceux-ci au moins la cote « modérée ». Les sous-programmes avec une grande visibilité publique (p. ex., la promotion des lieux historiques) ont aussi une cote plus élevée.		

Annexe D. Profil de risque d'entreprise pour 2015-2016[17]

Catégorie de risque et étiquette	Énoncé de risque	Titulaire du risque
Le public		
Engagement autochtone	Un niveau inférieur de soutien aux autochtones pour Parcs Canada pourrait avoir un impact sur la capacité de l'Agence à offrir et faire avancer ses programmes.	Directeur du Secrétariat des affaires autochtones
Partenariats	Parcs Canada pourrait ne pas être en mesure de collaborer efficacement avec ses partenaires potentiels en raison des capacités internes, comme par exemple des lacunes au niveau des autorités financières, ou des facteurs externes. Ceci pourrait limiter notre capacité de profiter pleinement des opportunités, accroître notre portée, agrandir notre base de soutien et faire avancer nos programmes.	VP, relations externes et expérience du visiteur
Sensibilisation du public et appui	Il se peut que les communautés locales, les intervenants, les ONG et le public canadien ne soient pas assez informés ou n'appuient pas suffisamment Parcs Canada, ce qui compromet la capacité de l'Agence à accomplir son mandat.	VP, relations externes et expérience du visiteur
L'aspect socioéconomique		
Position compétitive	Les programmes, services et expériences de Parcs Canada pourraient avoir moins d'attrait ou d'intérêt pour les Canadiens comparativement à d'autres activités de loisirs.	VP, relations externes et expérience du visiteur
Pressions de développement externes	Les pressions de développement externes pourraient limiter les occasions d'établir de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation et pourraient affecter l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'utilisation durable des aires marines nationales de conservation, l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et la valeur historique des ressources culturelles dans les lieux historiques.	VP, établissement et conservation des aires protégées; VP, conservation et commémoration du patrimoine
L'aspect environnemental		
Désastres naturels	Les désastres naturels peuvent mener à la perte ou la détérioration des ressources naturelles ou culturelles, des opportunités d'expérience du visiteur ou de l'architecture contemporaine, ce qui augmenterait les coûts d'opération et compromettrait la capacité de l'Agence à remplir son mandat.	VP, opérations, Est du Canada; VP, opérations, Ouest et Nord du Canada
Forces environnementales	Les forces environnementales pourraient limiter la capacité de l'Agence de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux ou de favoriser l'utilisation écologiquement durable des aires marines nationales de conservation.	VP, établissement et conservation des aires protégées
Les opérations commerciales de Parcs Canada		
Condition des biens	Parcs Canada a de la difficulté à remplir son mandat en raison de son incapacité d'investir continuellement et de façon adéquate dans l'entretien et la recapitalisation de son portefeuille de biens existant.	Directeur général de l'Agence; VP, conservation et commémoration du patrimoine
Gestion de l'information	L'incapacité de saisir, de gérer, de partager et de rapporter les données pertinentes pourrait entraver la capacité de Parcs Canada à bien gérer tous les secteurs du programme et rencontrer les exigences légales.	Directeur général de l'Agence
Source : profil de risque d'entreprise de l'Agence Parcs Canada, 2015-2016		

[17] Les risques d'entreprise clés sont identifiés en bleu.

Annexe E. Évaluations antérieures de l'univers d'évaluation (avril 2009 à Mars 2015)

Programmes et sous-programmes	Évaluations de Parcs Canada et évaluations interministérielles	Travaux de certificateurs externes
Parcs nationaux		
Établissement des parcs nationaux	• Évaluation de l'établissement et de l'expansion des parcs nationaux de Parcs Canada (2014) • Évaluation de l'initiative de promotion des intérêts liés à à conservation dans les Territoires du Nord-Ouest (Stratégies des zones protégées) (2013)*	
Conservation des parcs nationaux	• Évaluation de la conservation des parcs nationaux de Parcs Canada (2014) • Évaluation des programmes et activités appuyant la *Loi sur les espèces en péril* (août 2012)*	• Chapitre du CEDD – Intégrité écologique dans les parcs nationaux (2013) • Chapitre du CEDD – Application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012* (2014)
Expérience du visiteur dans les parcs nationaux	• Évaluation des services offerts aux visiteurs (janvier 2012)	
Lieux historiques nationaux		
Désignation des lieux historiques nationaux	• Évaluation de la désignation des lieux historiques nationaux de Parcs Canada (prévue : avril 2015)	
Conservation des lieux historiques nationaux		
Expérience du visiteur dans les lieux historiques nationaux	• Évaluation des services offerts aux visiteurs (janvier 2012)	
Aires marines nationales de conservation		
Établissement d'aires marines nationales de conservation		• Chapitre du CEDD --- Aires marines protégées (2012)
Durabilité des aires marines nationales de conservation	• Évaluation de l'initiative Santé des océans (2012)*	
Expérience du visiteur aux aires marines nationales de conservation	• Évaluation des services offerts aux visiteurs (janvier 2012)	
Parcs nationaux urbains		
Conservation des parcs nationaux urbains		
Expérience du visiteur dans les parcs nationaux urbains		
Autres lieux historiques		
Désignation des autres lieux historiques		

Programmes et sous-programmes	Évaluations de Parcs Canada et évaluations interministérielles	Travaux de certificateurs externes
Conservation des autres lieux historiques	• Évaluation des programmes des autres lieux historiques de Parcs Canada (prévue : avril 2015)	
Programmes horizontaux		
Promotion des lieux historiques		
Partenariats et participation		
Application de la loi		
Gestion des affaires autochtones		
Sécurité et prévention pour les visiteurs		
Infrastructure		
Gestion des lotissements urbains		
Gestion des autoroutes	• Évaluation de la gestion des routes de transit (novembre 2010) • Évaluation de l'élargissement de la route transcanadienne dans le parc national de Banff (prévue : avril 2015)	
Gestion des canaux historiques	• Évaluation de la gestion des voies navigables (mars 2012)	
Programmes de subventions et contributions		
PCCG	• Évaluation du programme de contribution de classe générale de Parcs Canada (novembre 2010)	
Partage des coûts pour les lieux historiques nationaux	• Évaluation du programme de partage des coûts pour les lieux historiques nationaux de Parcs Canada (novembre 2012)	
Initiative de partenariats stratégiques pour le développement économique autochtone		• AADNC – Évaluation du programme de partenariats stratégiques pour le développement économique autochtone (2014)

* indique une évaluation interministérielle

Annexe F. Engagements liés à l'évaluation du CGRR de l'Agence – 2015-2016

Évaluations horizontales	Parcs Canada
Évaluation de l'adaptation aux changements climatiques : Cette évaluation, à laquelle participeront neuf ministères ayant reçu des fonds pour l'adaptation aux changements climatiques, doit être dirigée par EC. On s'attend à ce que Parcs Canada ait un petit rôle à jouer dans l'évaluation. Les travaux de planification débuteront au cours de l'exercice financier 2014-2015 et devraient se terminer en 2015-2016.	**Évaluation du programme d'application de la loi :** Le programme, auquel participent jusqu'à une centaine d'agents armés responsables de l'application des lois et des règlements (à l'exception du Code criminel) dans les lieux patrimoniaux protégés de l'Agence, a été élaboré en 2008-2009 et mis en œuvre sur le terrain en 2009-2010. Il a entraîné des coûts de démarrage de 8,5 M$ en 2008-2009, plus des coûts annuels de 2,3 M$ par la suite (c.-à-d. moins de 1 % des dépenses annuelles de Parcs Canada). Une évaluation est en cours et devrait se terminer en juin 2015.